



## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 4 février 2025 à 20h

### Mairie

### Les Damps

**Nombre de membres du Conseil municipal :** En exercice : 13 / Présents : 11 / Votants : 12 / Quorum : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.

**Étaient présents :** Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Adjoint, Magalie ANFRYE, François ANSEAUME, René DUFOUR, Brigitte LAFITTE-DUBROCA, Christine PAON, Romuald SEGURA et Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

**Était absent et a donné pouvoir :** Fabrice HENRY donne pouvoir à François ANSEAUME.

**Était absent :** Vincent BRET.

**Secrétaire de séance :** Dominique LE HENAFF.

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 janvier 2025
2. Présentation du projet de création d'une unité de CO2 à Alizay
3. Encaissement de chèque
4. Vente de la barque, de la remorque et du moteur
5. Questions diverses

Séance ouverte à vingt heures.

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2025**

*Rapporteur : Madame Katia CAMUS*

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE CO2 A ALIZAY**

Camille PETIT et Stéphane CADOUX, représentants de la société Verso Energy, sont conviés à la réunion afin de présenter le projet DEZIR.

Actuellement en phase de concertation, ce projet fera l'objet d'une enquête publique ultérieurement, lors du dépôt de la demande de permis de construire. À cette occasion, le Conseil Municipal sera sollicité pour donner son avis. L'unité de captation de CO<sub>2</sub> devrait être mise en service en juin 2029.

#### **3. ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

*Rapporteur : Madame Katia CAMUS*

Suite à un sinistre survenu sur un véhicule de la commune, notre assurance Groupama rembourse l'intégralité du coût de la réparation, à savoir 739,78 euros. Pour information, aucune franchise n'a été appliquée pour ce sinistre.

#### DÉLIBÉRATION :

**Vu** le Code général des collectivités,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ACCEPTER** l'encaissement du chèque de 739,78 euros émis par Groupama au titre du remboursement du bris de glace du Kangoo communal.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'encaissement de ce chèque et l'inscription de cette recette au budget communal.

#### 4. VENTE DE LA BARQUE, DU MOTEUR ET DE LA REMORQUE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La commune dispose d'une barque avec moteur et d'une remorque, acquis entre 2003 et 2014. Ces équipements n'étant jamais utilisés et ne répondant pas aux exigences de sécurité en matière de secours à la personne, leur utilisation future n'est pas envisagée. Il n'est donc pas justifié de les conserver. Après avoir contacté plusieurs acheteurs potentiels, le Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses a manifesté son intérêt pour l'achat de l'ensemble du matériel pour un montant total de 2 500 €, soit un peu plus de 50 % de leur valeur d'acquisition initiale.

#### DÉLIBÉRATION :

Vu le Code général des collectivités,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE (10 voix pour, 2 voix contre) :**

- **D'APPROUVER** la vente de la barque, de son moteur et de sa remorque au Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses pour un montant de 2 500 €.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente et à encaisser la somme correspondante.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

**Ressources humaines :** À la fin du mois de février, Catherine Lefebvre fera valoir ses droits à la retraite. Pour assurer son remplacement, la commune a recruté Émilie Paré.

**Portage des repas à domicile :** À partir du 1er mars, la Régie des 2 Airelles devrait proposer un service de portage des repas à domicile. Comparé au coût actuel du service assuré par la ville, cette nouvelle offre s'avère plus avantageuse financièrement pour la collectivité, tout en garantissant le même niveau de service à la population.

**Création de places de stationnement :** En réponse à une demande des habitants, la SILOGE prévoit d'aménager trois places de parking allée des Ormes et des Érables. L'ensemble des coûts sera pris en charge par la SILOGE.

**Création d'un béguinage de 13 logements seniors :** Le démarrage des travaux est prévu pour le quatrième trimestre 2025.

**Remise des prix des maisons fleuries et des décorations de Noël :** La cérémonie aura lieu le 28 février à 18h.

**Bar de la place :** Suite à la fermeture du bar, des bobines laissées sur la place n'ont pas été retirées par l'ancien exploitant. Si elles ne le sont pas prochainement, elles seront mises à disposition de la population. Par ailleurs, les futurs repreneurs potentiels ont été informés qu'ils devront signer une convention d'occupation du domaine public avec la commune. Celle-ci précisera les conditions d'utilisation de la place et du mobilier autorisé, tout en garantissant à la commune la possibilité d'organiser ses manifestations sur cet espace.

**Dates des prochaines Commissions municipales :**

Mercredis 5 et 26 février à 18h : Commission Finances

Lundi 17 février à 18h : Commission Loisirs-Culture-Jeunesse

Jeudi 27 février à 18h : Commission Patrimoine-Urbanisme

**Prochain Conseil Municipal :** La prochaine réunion se déroulera le mardi 11 mars à 20h30. Lors de cette séance il y aura le vote du budget.

La séance est levée à vingt-et-une heures et cinquante minutes.

Le Président de séance,  
Le Maire,  
Katia CAMUS



La Secrétaire de séance,  
Dominique LE HENAFF

